



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

> **Contact** : Pôle prévention des risques professionnels

> **Tel** : 04.56.38.87.04 / prevention@cdg38.fr

> **Date** : Juillet 2025

Le point sur ... LE NETTOYAGE DES LOCAUX

Les agents qui effectuent des activités de ménage, de nettoyage et d'entretien sont exposés à de nombreux risques. Du fait de la diversité des situations de travail, il est nécessaire d'évaluer les risques dans chaque cas afin de mettre en œuvre des mesures de prévention appropriées.

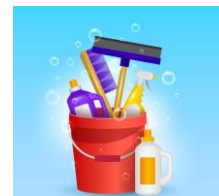
1. Les risques

- Risques de brûlure cutanée ou d'intoxication (risques **chimiques**), lors de l'utilisation des produits ;
- Risques de **chute de plain-pied** lors de la circulation dans les locaux (glissade sur le sol mouillé, heurt avec des objets) ;
- Risques de **chute de hauteur**, notamment lors du nettoyage des vitres ;
- Risques liés à la **manutention manuelle de charges**, lors du port des poubelles, du matériel de nettoyage et du déplacement des meubles ;
- Risques de **contact avec l'électricité** lors de l'utilisation d'appareils électriques ;
- Risques de **coupure ou de piqûre** avec certains déchets (seringues, verres, objets tranchants...);
- Risques liés à l'utilisation de certains **moyens mécaniques de nettoyage** (monobrosse, autolaveuse...)

2. Les mesures de prévention

× Risques chimiques

- Lire attentivement, avant l'utilisation **l'étiquette** du contenant du produit ;
- Se procurer les **Fiches de Données de Sécurité (FDS)** des produits ;
- En cas de transvasement de produits, veiller à multiplier les étiquettes sur chaque emballage. Les bouteilles et emballages alimentaires ne doivent pas servir au conditionnement des produits ;
- Ne pas mélanger plusieurs produits, en particulier un détartrant (acide) et un produit contenant de la javel (base) : risque de dégagement de chlore (gaz toxique) ;
- Respecter les **dosages et les modes opératoires**. Lors de la dilution d'un produit, il faut d'abord verser l'eau dans le contenant, ensuite le produit, pour éviter les projections. Si possible, installer des postes ou des centrales de dilution.



Crédit photos - Freepik

La première démarche de prévention consiste à substituer le plus possible les produits dangereux par des produits qui le sont moins. Il convient également de limiter au maximum les quantités stockées.

↳ Se référer à la fiche d'information sur l'utilisation et le stockage de produits chimiques.

- **Risques de chutes de plain-pied**



- Organiser le travail : limiter l'encombrement des locaux (rangement régulier) et des voies de circulation, limiter les déplacements ;
- Ne pas courir et éviter de marcher sur les sols mouillés.

× **Risques de chutes de hauteur**

- Limiter les travaux en hauteur : utiliser le plus possible une perche télescopique pour le lavage des vitres en hauteur ;
- Utiliser des matériels qui assurent une protection collective : plate-forme individuelle roulante légère (PIRL), élévateur de personnel, échafaudage ; Ne jamais utiliser de chaise pour accéder en hauteur.

Eviter d'utiliser une échelle ou un escabeau, qui ne sont pas des postes de travail, mais des moyens d'accès.

× **Risques liés à la manutention manuelle**

- Limiter les manutentions et les déplacements avec les charges : par exemple, disposer de points d'eau adaptés permettant le remplissage des seaux à chaque étage des bâtiments ;
- Utiliser des chariots de ménage adaptés aux besoins (transport de matériel, lavage des sols, collecte des déchets). Lorsque le travail nécessite le lavage des sols, les chariots doivent être équipés de presses, afin de prévenir les lombalgies ;
- Adopter les bonnes positions de travail pour maintenir le dos droit.



Crédit photos - Freepik

↪ Se référer à la fiche « **Le point sur...les risques liés au port manuel de charges** »

× **Risques électriques**

- En milieu humide, utiliser des machines (monobrosses, autolaveuses...) qui respectent la norme d'isolation de « classe II » ;
- Ne pas débrancher les appareils électriques avec les mains humides. Ne pas tirer sur le câble d'alimentation ;
- Faire passer le câble d'alimentation derrière l'agent, pour éviter de l'endommager avec l'appareil ;
- Couper l'alimentation électrique avant toute intervention sur la machine (changement d'accessoires, entretien...) ;
- Vérifier l'état des câbles et des rallonges avant chaque utilisation.



× **Risques de coupures et de piqûres**

- Eviter le contact avec les déchets tranchants, coupants, piquants ;
- Porter des gants étanches, épais et anti-coupures ;
- Utiliser du matériel de préhension adapté (pince) ;
- Pour la collecte des déchets, utiliser des conteneurs plutôt que des sacs poubelle.

3. Les équipements de protection individuelle

- Vêtements de travail (au minimum une blouse) adaptés contre le risque de projections de produits ;
- Gants de protection ;
- Lunettes de sécurité (lors de la manipulation de produits corrosifs) ;
- Chaussures de protection fermées à l'arrière, sans talon, avec des semelles antidérapantes et une coque de protection.